



## la caf me demande une sommes sans justification

Par **thibz**, le **28/12/2018** à **03:01**

Bonjour,

À la fin 2017 la CAF Paris me réclamait une somme de 12.000 € suite à une erreur dans mon dossier. Cette erreur à été regularisée et ma dette retirée.

J'ai changé de caf suite à un déménagement en mars 2018 et suis installé maintenant en Seinemaritime. La CAF Seine Maritime me demande aujourd'hui 1.224 € sans justification ce qui serait une dette transmise par la CAF de Paris. Hors je n'ai jamais reçu de courrier concernant cette dette. J'ai appelé directement la CAF de la Seine Maritime qui m'a dit de voir avec la CAF de Paris et vice-versa.

J'ai fini par avoir une personne à la CAF de Seine Maritime qui m'affirmait que c'était une erreur de leur part et que je ne devais plus m'inquiéter de cela. Hors j'ai reçu récemment une demande de paiement de 1.224 € avant intervention du Trésor Public.

J'ai appelé la CAF de la Seine Maritime et ils m'informent que c'est trop tard pour faire une réclamation car les 2 mois de delais sont passés. Je me trouve dans une situation très delicate aujourd'hui et ne sais pas quoi faire. De plus le num2ro de la personne à joindre sur les courriers de la caf n'est pas le bon, la personne qui répond est un particulier qui recoit de nombreux appels par jours. Je ne trouve cela très peu serieux.

Merci d'avance pour votre reponse.

Par **Tisuisse**, le **28/12/2018** à **07:17**

Bonjour,

Toute demande dans ce type de litige, doit se faire exclusivement par courrier recommandé avec avis de réception, seul moyen de preuve à votre disposition.